



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 10 07 2025**

**Procès-verbal**  
Approuvé le 23 Octobre  
2025

**Délibération**  
n° 2025.10.23/131

L'an deux mille vingt-cinq, 10 Juillet, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 4 Juillet 2025, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, dans la salle du Foyer de la Maison des Loisirs à Saint-Pons de Thomières.

**Étaient présents** : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Robert AZAÏS ; Olivier AZEMA ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL, Patrick CABROL, Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU, Bernard FONTES ; Marie José FOUQUET ; Delphine GAZEL ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Catherine LISTER, Benoit MARS AUX, Sylvie MIQUEL ; Alain MOULY ; Bruno ORTIZ ; Françoise PEREZ ; Pascale PEY TAVI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Thierry SALLES BLAYAC, Catherine SONZOGNI ; Alain TAILHAN ; Dominique VIDAL Didier VORDY (représenté par son suppléant Frédéric PEYRAS)

**Ayant donné pouvoir** : Michel LIGNON à Thérèse SALAVIN ; Franck LIGNON à Pascale PEY TAVI ; Luc LOUIS à Béatrice FALCOU ; Marie MAYNADIER à Marie José FOUQUET ; Vincent NAUDIN à Franck POUJOL RICARD ; Jean Marc SALEINE à Christian LIGNON

**Étaient absents** : Anne CABRIE ; Roland COUTOU ; Jean Yves DUFAUD ; Marie Françoise FRANC ROUANET ; Bruno GIRONA ; Luc GUIRAUD ; Jean Jacques MAILHAC ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Jacques SOULIGNAC

**A été élue secrétaire de séance** : Catherine SONZOGNI

#### **OUVERTURE DE LA SEANCE A 18H00**

Monsieur le Président fait état des excusés et des absents.

Il annonce les pouvoirs donnés par Michel LIGNON à Thérèse SALAVIN ; Franck LIGNON à Pascale PEY TAVI ; Luc LOUIS à Béatrice FALCOU ; Marie MAYNADIER à Marie José FOUQUET ; Vincent NAUDIN à Franck POUJOL RICARD ; Jean Marc SALEINE à Christian LIGNON. Il constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Président propose ensuite aux membres du CONSEIL de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Seule **Catherine SONZOGNI** se porte volontaire, elle est élue à l'**UNANIMITÉ**.

Il débute la séance en annonçant le calendrier prévisionnel des prochaines réunions/rencontres :

- 15 juillet : commission 3D
- 16 et 17 juillet : visite OGS - Président et directrice du réseau grand site de France
- 21, 22, 23 juillet : visite inspecteurs cadre OGS
- 20 Juillet = Oupia – Cinéma Itinérant

Fête des Familles Crèches :

- Fêtes des familles Crèche La Carousette (Mons) : 18 juillet 17h
- Les Lutins (Saint Pons de Thomières) : 24 juillet 18h30

Fête des Familles ACM :

- 31 juillet : Fête des familles centre de loisirs Olonzac

Bureau et Conseil Communautaire :

- Bureau communautaire : 4 septembre
- Bureau communautaire : 11 septembre : préparation conseil
- Conseil communautaire : 25 septembre - Saint Etienne d 'Albagnan

Monsieur le Président indique que pour des questions d'organisation les points 9, 10, 12 et 13 de l'ordre du jour vont être traités en premier.

## 0. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 06 2025

Aucune demande de modification n'étant prononcée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir oui et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (39 POUR)

- **Adopte** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

## CULTURE – PATRIMOINE

### 9. Saison culturelle 2025/2026

Pour la saison culturelle 2025/2026, il est proposé d'établir une programmation annuelle qui permettra de mieux faire connaître l'offre.

Monsieur le Président indique que la saison 2025/2026 est composée de 13 dates afin de compenser la défection du Département à Olargues sur la saison 2024/2025.

Il remercie les référents cultures pour leur implication dans la constitution de la saison ainsi que Wendy et Vanessa qui ont pallié à l'absence de la chef de service sur la fin de saison 2025.

Proposition de saison :

COMMUNE	SPECTACLE	DATE	HORAIRE
Boisset	Un voyage coloré et chaleureux – Gypsy Logui	Samedi 11 octobre 2025	17h
Olargues	La grande fabrique de mots – Cie des voisins du dessus	Vendredi 21 novembre 2025	18h30
Vélieux	Contes d'aici, contes d'ailà – Malika Verlaguet	Vendredi 5 décembre 2025	18h
Cassagnoles	Elise et les souvenirs voyageurs – Cie les petites choses	Samedi 10 janvier 2026	17h30
Mons la Trivalle	Les fabulations domestiques – Cie 7 <sup>ème</sup> Point	Samedi 24 janvier 2026	18h30
Aigues Vives	Inarrêtable – Cie Etoile de Mer	Samedi 7 février 2026	20h30
Verreries de Moussans	Carnaval(s) – Marie Coumé & Paulin Courtial	Vendredi 20 février 2026	20h
Cesseroas	Arbres Modestes – Cie Volpinex	Vendredi 27 février 2026	18h
Roquebrun	Attention à ta tête – Cie le Polpesse	Samedi 11 avril 2026	17h30
Saint Etienne d'Albagnan	Balèti Patin Couffin – Cie du Griffes	Samedi 25 avril 2026	18h30
Ferrières Poussarou	Sur la route des Balkan – Frank Turlan	Samedi 30 mai 2026	19h30
Minerve	Gospel Accord	Samedi 09 mai 2026	20h30
Olonzac	Blanches de Fabrice Melquiot – Cie la Marotte	Samedi 13 juin 2026	21h

Total du coût des spectacles de la saison culturelle 2025/2026 = 21 669,26 € (dont 3 495,92€ € inscrit au budget 2025).

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (39 POUR)

- **Valide** la programmation culturelle de la saison 2025/2026 telle que présentée ;
- **S'engage** à inscrire le montant de 18 173,34 € dans le budget 2026 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les conventions et les contrats de cessions avec les prestataires

## 10. Campagne de récolement décennal du Musée de Préhistoire Régionale – 2024-2025 Procès-Verbal

Conformément à la loi du 4 janvier 2002 relatif aux « Musées de France » (article 12) et au Code du Patrimoine (L451-2), les musées porteurs de l'appellation ont pour obligation de récolement leurs collections tous les dix ans. Cette opération vise à contrôler la localisation des biens inventoriés, leur état ainsi que l'exactitude des informations figurant dans l'inventaire.

Le recollement des collections permet la bonne connaissance des collections et de connaître la réalité matérielle de la collection afin de définir et de mettre en œuvre la politique de développement du musée.

Un procès-verbal retrace les résultats de la première partie de la campagne de récolement qui a eu lieu d'octobre 2024 à avril 2025. Cette opération reprendra cet automne.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (39 POUR)

- **Adopte** le procès-verbal de la première campagne de récolement décennal du Musée de Préhistoire Régionale 2024 2025

## TOURISME / APN

### 12. Convention de partenariat – Animation SAE Olargues et St Pons

Dans le cadre du premier appel à projet Pôle de Pleine Nature Montagnes du Caroux en (2017-2022), le Département de l'Hérault a équipé les halles des sports d'Olargues et de Saint-Pons-de-Thomières de Surfaces Artificielles d'Escalade (SAE).

Ces équipements sont animés depuis 2020 par l'association Caroux Montagnes. L'association opère régulièrement les changements de prises pour créer des voies nouvelles et prend également en charge l'entretien des prises (1500 pour la SAE d'Olargues, 800 pour la SAE de Saint-Pons).

Il est proposé de soutenir ce travail d'animation et de valorisation par une convention de partenariat avec un soutien financier de 700€ annuel.

Ce partenariat sera réévalué chaque année.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (39 POUR)

- **Valide** la convention de partenariat telle que proposée ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention

### 13. Définition de l'intérêt communautaire = mise à jour de la liste des itinéraires pédestres et cyclables d'intérêt communautaire

La mise à jour de la liste des itinéraires pédestres et cyclables est nécessaire suite :

- au retrait de l'homologation du GR® de Pays *Tours en Pays Haut-Languedoc et Vignobles* par la commission nationale Sentiers et Itinéraires de la Fédération française de randonnée pédestre, signifié par courrier du 05 mai 2025. Les éléments de communication de cet itinéraire créé en 2014 en partenariat avec la Communauté de communes Grand Orb, ont été supprimés et le débalisage en cours sur le terrain. La Communauté de communes n'est donc plus gestionnaire des 130kms dont elle avait la charge.
- à la requalification totale de la base VTT-FFC Caroux en Haut-Languedoc avec de nouvelles propositions (voir liste jointe)
- à la création en cours de nouveaux sentiers d'intérêt local (balisage bleu)

**Michel CARQUET** se demande s'il ne serait pas possible de mettre des panneaux amovibles concernant le risque de sécheresse.

**Josian CABROL** indique qu'il serait peut-être mieux de mettre des panneaux de sensibilisation plutôt que d'interdiction

**Thérèse SALAVIN** rappelle qu'il existe une carte de prévention

**Patrick CABROL** indique qu'une réflexion sera engagée pour réaliser un travail de prévention

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (39 POUR)

- **Décide** de modifier l'intérêt communautaire au titre de la compétence Aménagement de l'Espace pour la conduite d'action communautaire : création, entretien et gestion des itinéraires de randonnées pédestres et cyclables tel que présentés en annexe

## ADMINISTRATION GENERALE

### 1. Tableau des emplois = Budget principal

Par délibération n° 2024.12.12/191, le conseil communautaire a validé le tableau des emplois permanent et non-permanent relatif aux budgets principal et annexes (Office de Tourisme et Déchets).

Il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau du budget principal pour :

- 1 poste de Développeur Economique : transformation de l'emploi non-permanent en emploi permanent. Temps complet - A pourvoir à compter du 01 Octobre 2025 –
- 1 poste Assistant RH : transformation de l'emploi non permanent en emploi permanent. Mi-temps – A pourvoir à compter du 01 avril 2026
- EVS : transformation de l'emploi non permanent pour surcroît temporaire d'activités en emploi non permanent en contrat de projet sur la durée de la labellisation de l'EVS par la CAF. Mi-temps - A pourvoir à compter du 14 novembre 2026

Monsieur le Président précise qu'actuellement les poste de Développeur Economique et d'assistant RH sont des emplois non permanents pour surcroît temporaire d'activités. Ces contrats sont d'un maximum de 12 mois (renouvellement inclus) sur les 18 derniers mois. ce qui entraine un changement de personnel tous les 12 mois. En cas de transformation en emploi permanent il y a aura un recrutement à lancer pour un titulaire mais avec possibilité de faire un CDD par défaut (possibilité d'aller jusqu'à 6 ans avec mise en concurrence tous les 2 ans). Les agents en poste pourront postuler.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à la **MAJORITE** (33 POUR – 2 CONTRE – 4 ABSTENTIONS)

- **Valide** le tableau des emplois permanents du budget principal tel qu'annexé à compter du 1<sup>er</sup> Aout 2025 ;
- **Valide** le tableau des emplois non-permanents du budget principal tel qu'annexé à compter du 1<sup>er</sup> Aout 2025 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les actes s'y afférents

➤ *Départ de Jean-Pierre BARTHES = 38 votants*

### 2. Tableau des effectifs

Dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion (LDG), 7 agents ont déposé un dossier de demande d'avancement de grade (5 en catégorie C et 2 en catégorie B) pour l'année 2025.

Après instruction des dossiers par le service Ressources Humaines, 6 agents sont inscrits au tableau d'avancement. Les grades demandés sont accessibles pour les emplois concernés. Il s'agit d'emplois permanents de la Communauté de communes.





- Assurer le paiement de la mise à jour des données cadastrales au sein du logiciel SIG garantissant ainsi l'actualisation régulière des informations foncières ;
- A diffuser les données Majic de la DGFIP auprès de ses communes membres qui en font la demande ;
- Veiller et sensibiliser ses communes membres au respect des règles d'utilisation et de confidentialité des données, en conformité avec la réglementation en vigueur (notamment le RGPD) ;
- Sensibiliser ses communes membres à l'utilisation du logiciel ;
- Faciliter la transmission des informations entre les services et favoriser une meilleure exploitation du SIG pour les projets territoriaux ;

### Modalités financières

- Les communes membres de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux supportent les coûts liés à l'infrastructure logicielle, à la maintenance et au support technique de la plateforme SIG via leur convention de prestation de service avec la Communauté de Communes Sud-Hérault ;
- La Communauté de Communes du Minervois au Caroux prend en charge le paiement des mises à jour cadastrales et les coûts liés à l'intégration de données en lien avec ses compétences ;
- Aucun frais supplémentaire ne sera demandé par la Communauté de Communes Sud-Hérault à la Communauté de Communes du Minervois au Caroux pour l'accès et l'utilisation du logiciel

### Durée de la convention :

Convention de partenariat proposée pour une durée de 6 ans

*Christian LIGNON* indique qu'il serait judicieux de mettre en place une session de formation des secrétaires de mairies et des élus.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (36 POUR – 2 ABSTENTIONS)

- **Adopte** la convention SIG avec la communauté de communes Sud Hérault telle que présentée ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- **Précise** mettre fin de manière anticipée à la date du 30 juin 2025 à la convention de prestation de service d'instruction des autorisation d'urbanisme conclue avec la Communauté de Communes Sud Hérault en Avril 2020 ;

### 8. Petites Villes de Demain = changement du portage du poste du chef de projet – avenant à la convention de partenariat

Depuis 2021, la Communauté de communes accompagne les communes d'Olonzac et Saint Pons de Thomières dans le programme Petites villes de demain (PVD) qui prend fin en mars 2026.

La commune d'Olonzac est intéressée pour poursuivre le programme si l'Etat lance un autre appel à projet. Afin de faciliter cette transition et au vu de l'avancement du programme

d'actions, il est proposé de transférer le portage de l'animation du programme et du poste du chef de projet (et son autofinancement) à la commune d'Olonzac à compter d'octobre 2025.

*Thérèse SALAVIN* demande un bilan de l'opération

*Patrick CABROL* indique qu'un bilan sera présenté lors du conseil d'octobre

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **l'UNANIMITÉ** (38 POUR)

- **Valide** les modifications sur la coordination du programme et le portage du poste du chef de projet ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention d'adhésion entre la Communauté de Communes et les communes d'Olonzac et Saint Pons de Thomières

## DECHETS – DEVELOPPEMENT DURABLE

### 11. Reconduction de la ligne de trésorerie

Par délibération 2024.07.11/128 du 11/07/2024 une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 € pour une durée d'un an auprès de la Banque Postale a été ouverte sur le budget annexe « Déchets » afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de paiement dans un délai très court.

Cette ligne de trésorerie a été utilisée à hauteur de 780 000 € début 2025 pour payer les 3 bennes à ordures ménagères, un remboursement de 200 000 € a été effectué le 24 juin dernier. La date d'échéance de cette ligne est le 11 septembre 2025, il convient de solliciter les banques pour son renouvellement pour une durée d'une année.

Les banques suivantes ont été sollicitées : Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Banque Populaire et La Banque Postale.

Au vu des conditions proposées, le bureau propose de mandater le Président pour négocier avec les banques, adapter le montant de la ligne de trésorerie contractée (montant maximum de 800 000 €) et choisir l'offre la plus avantageuse avec un taux fixe.

*Thérèse SALAVIN* indique que la base de données sur laquelle travaille les agents n'est pas fiable pour le moment. Elle ajoute qu'il y a un déficit structurel de 200 000€ à combler afin de répartir sur des bonnes bases en 2026.

*Patrick CABROL* indique que les services travaillent sur une réduction des dépenses. Concernant les bases de données, un travail doit être engagé avec les communes.

Il ajoute que les refus de tri sont importants et coutent très chers. Un travail de sensibilisation doit être engagé.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **la MAJORITE** (33 POUR – 4 CONTRE – 1 ABSTENTION)

- **Valide** la reconduction de la ligne de trésorerie sur le budget annexe Déchets pour un montant maximal de 800 000€ ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour négocier le montant contractualisé, les conditions avec les banques et choisir une offre à taux fixe ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour signer le contrat retenu selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Président à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat d'ouverture de crédit

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 14. Demandes de financements = Aide au titre de l'immobilier d'entreprises

La Communauté de Communes du Minervois au Caroux a mis en place un régime d'aides aux entreprises afin de soutenir le développement économique sur son territoire.

Par délibération n° 2024.09.26/146, le règlement d'attribution des aides financières au titre de l'immobilier d'entreprise a été validé.

Le groupe Economie du 18 Juin dernier a examiné les dossiers de demande de financement reçus à ce titre, après instruction par les services. 1 dossier a été traité :

Entreprise	Commune	Montant sollicité	Projet	Montant proposé
<b>Regroupement Circuit-court volailles</b> (association loi 1901 pour préfiguration création abattoir collectif)	34390 SAINT JULIEN	10 000€	Travaux de mise aux normes des locaux pour création d'un abattoir à volaille	10 000€
				<b>10 000 €</b>

Robert AZAIS indique ne pas vouloir de l'abattoir sur sa commune.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (32 POUR – 5 CONTRE – 1 ABSTENTION)

- **Approuve** l'attribution d'une aide de 10 000€ au titre de l'immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux pour le projet de création d'un abattoir collectif par le Groupement de Circuit Court Volailles sur la commune d'Olargues

### 15. Demandes de financement = Aide aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité

La Communauté de Communes du Minervois au Caroux a mis en place un régime d'aides aux entreprises afin de soutenir le développement économique sur son territoire.

Par délibération n° 2024.09.26/145, le règlement d'aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité a été validé.

Le groupe Economie du 18 Juin dernier a examiné les dossiers de demande de financement reçus à ce titre, après instruction par les services. 2 dossiers ont été retenus :

Entreprise	Commune	Montant sollicité	Projet de l'entreprise	Montant proposé
SARL Magnagout	34360 BERLOU	5 000€	Activité de bar restaurant et de locations de trottinettes électriques avec accompagnement	5 000 €
SARL Atelier graphique du Somail	34220 ST PONS DE THOMIERES	2 226€	Modernisation du parc de machines	2 226 €
				<b>7 226 €</b>

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à la **MAJORITE** (36 POUR – 2 CONTRE)

- **Approuve** l'attribution d'une aide de 5 000€ au titre de l'aide aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux à la SAS MAGNAGOUT pour leur activité de bar restaurant et la location de trottinettes électriques avec accompagnement sur la commune de Berlou
- **Approuve** l'attribution d'une aide de 2 226€ au titre de l'aide aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux à l'Atelier Graphique du Somail pour la modernisation du parc de machine d'impression sur la commune de Saint Pons de Thomières

➤ *Départ de Thierry SALLES BLAYAC = 37 votants*

### 16. Fonds de concours – Mobilier Châtaigner

Monsieur le Président indique qu'avant la fin d'année sera proposé la mise en place d'un dispositif fonds de concours. Un travail de réflexions, choix, arbitrage, décisions sera engagé afin d'être prêt pour le prochain budget.

Un 1<sup>er</sup> dossier urgent à valider en avance de phase pour permettra à Colombières de lancer son étude

En 2023, avec l'accompagnement de l'Adefpat, la Communauté de communes a engagé une réflexion sur la filière bois locale et notamment sur la valorisation du châtaignier en mobilier extérieur.

La mise en place d'une expérimentation sur la création de mobilier urbain en bois local a été validée et la commune de Colombières-sur-Orb s'est portée volontaire pour l'intégrer dans son projet de requalification de l'entrée des gorges.

Il s'agit aujourd'hui de mettre en place la première phase de cette expérimentation avec l'étude de faisabilité du mobilier (production des dossiers techniques). L'objectif est de définir une méthodologie et des documents qui pourront être mis à disposition d'autres communes volontaires souhaitant se doter de mobilier urbain en bois local.

L'étude étant portée par la commune de Colombières-sur-Orb, il est proposé que la communauté de communes participe à ce projet par l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 50% selon le plan de de financement prévisionnel suivant :

Nature des dépenses	Montant en euros HT	Recettes	Montant en euros	Taux
Etude de faisabilité pour la fabrication de mobilier en bois local (prestation intellectuelle)	8 125,00 €	Commune de Colombières sur Orb*	4 062.50 €	50%
		Communauté de Communes Du Minervois au Caroux	4 062.50 €	50%
<b>TOTAL HT</b>	<b>8 125,00 €</b>		<b>8 125€</b>	

\* la commune n'a pas sollicité d'autre financement sur cette opération.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Le Conseil Communautaire, après avoir oui et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Approuve** l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 4 062,50 € à la commune de Colombières-sur-Orb pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la fabrication de mobilier en bois local dans le cadre du programme de requalification de l'entrée des gorges

## QUESTIONS DIVERSES

## SIGNATURES

Le Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux

La secrétaire de séance